

REVUE DE PRESSE SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE DU JEUDI 1er DECEMBRE 2016



Police municipale, une a rme à double tranchant

SÉCURITÉ Depuis mardi, les 21 000 policiers municipaux du pays peuvent être dotés des mêmes armes automatiques que la police nationale. La moitié portant déjà un revolver à la ceinture, le clivage droite-gauche sur le sujet a fait long feu

Depuis les attentats parisiens, les villes recrutent à tour de bras. Tant et tant de nouveaux agents à former – ou à débaucher – que la pénurie guette, notamment en région parisienne. Conséquence : certains élus n'hésitent pas à faire monter les enchères. Si les salaires des municipaux sont encore loin d'être ceux de la fonction publique, un nombre croissant de policiers nationaux et de gendarmes postulent, entre autre attirés par les conditions de travail.

evolver Manurhin au ceinturon, Taser en bandoulière et mini-caméra sur la poitrine, le chef Christophe Quenu n'est pas forcément le Robocop que son apparence martiale laisse à première vue supposer. En treize années passées à la tête de la police municipale de Rochefort (Charente-Maritime), c'est peu dire que celui-ci n'aura pas dégainé à tout va.« Une seule fois, parce que nous nous sommes retrouvés nez à nez avec des chiens dangereux », se souvient-il en arpentant la sous-préfecture de 25 000 habitants, soucieux de prouver que lui et ses quatre agents n'ont pas la gâchette aussi facile que le prophétisent les anti-armement. Mais, alors que la légitimité même des polices municipales agitait encore il y a peu le Landerneau politique, voilà de toute façon que le port d'une arme ne suscite plus guère la polémique.

Municipaux des villes ou des champs, même combat

Grossis par l'enjeu sécuritaire des années 2000, décuplés par le traumatisme des attentats de Paris et de Nice, les rangs des polices municipales dépassent aujourd'hui les 20 000 hommes, soit deux fois plus qu'il y avingt ans. Mieux, quand seules quelques musclées exceptions azuréennes accordaient autrefois le port d'arme à leurs agents, la moitié d'entre eux en sont désormais dotés. Si ce tabou a longtemps mis le feu aux poudres électorales entre gauche et droite, rares sont désormais les métropoles comme Bordeaux à refuser de franchir le pas, tandis que l'on ne compte plus en retour les petites communes s'y convertissant.

Ainsi, à l'ombre d'une préfecture rochelaise désarmée, la Charente Maritime s'appuiera-t-elle bientôt sur une cinquantaine de municipaux en armes, notamment le long du littoral. « Être armé, c'est intimider, et donc se sentir en sécurité», dit entre autres Sylvie Marcilly, maire (LR) de Fouras. Ou quand, sur un terrain électorale ment porteur, le revolver permet aussi de combattre le sentiment d'insécurité, tant les interventions des municipaux sont pour l'heure loin d'être décisives dans la lutte contre le terrorisme ou le grand banditisme. « Ici, l'essentiel de notre activité est de gérer l'accueil des gens du voyage, le Code de la route et les bagarres à la sortie des écoles », reconnaît Christophe Quenu. Comme les autres, pourtant, il ne remiserait pour rien au monde son revolver au vestiaire.

Premiers arrivés, premiers visés,

plaident en substance les pro-armement, rappelant au passage combien leurs missions a priori conventionnelles ne les ont pas épargnés. « C'est en arrivant sur un banal accident que Clarissa Jean-Philippe a été assassinée par le djihadiste Coulibaly», insiste le syndicaliste Cédric Michel

« Arrêtez de nous prendre pour des gardes champêtres ou, pire, des cow-boys... » (lire par ailleurs).

« Franchement, comme les mecs de la BAC, on devrait nous aussi être équipés d'un fusil d'assaut, confirme le patron de la petite police municipale rochefortaise. Parce que,

face à une kalach, on fait quoi ? À l'heure actuelle, on a plus de chances de s'en sortir en fonçant sur le type avec la voiture qu'en tirant avec notre petite arme de service...»

2 Revolver ou pistolet: ils auront le choix des armes

Car, au-delà du simple fait de porter -ou non-une arme de poing, la plupart des municipaux réclament désormais le même pistolet semi-automatique que dans la police nationale. Soit 15 coups de calibre 9 mm, au lieu des six balles de l'actuel barillet de ce que beaucoup considèrent comme une pétoire anachronique. «À Nice, nos balles n'ont même pas réussi à traverser le pare-brise du camion...»

Par un décret publié mardi au « Journal officiel », c'est désormais chose possible. Confronté à une crise sociale sans précédent dans les rangs des policiers nationaux, l'État compense en lâchant aussi du lest aux municipaux. Loin de freiner le mouvement, le ministre de l'Intérieur rappelle d'ailleurs que, depuis le Bataclan, ses services ont déjà distribué 2 700 revolvers dans 270 communes. Jusqu'ici priés de calmer l'ardeur des maires rêvant d'un système à

l'américaine, voilà les préfets sommés d'accompagner la tendance à marche forcée.

3 Quelques villes font encore de la résistance

Si, parmi les 50 villes les plus peuplées de France, seules Paris, Brest, Nanterre et Créteil rechignent toujours à créer la leur, la moitié des 4 000 polices municipales de l'Hexagone sont d'ores et déjà armées. Longtemps rétifs, les maires de Lyon et de Pauviennent de basculer, quand d'autres tentent la parade du pistolet à impulsion électrique. Lassés du cliché voulant qu'un policier municipal se transformeen cow-boy sitôt armé, le chef Quenu et ses hommes - tous d'anciens policiers ou gendarmesbrandissent d'ailleurs le Taser pour prouver leur sang-froid. « L'an dernier, alors que la patinoire de Noël battait son plein, un type armé de deux grands sabres a fendu la foule pour en attaquer un autre. On l'a neutralisé avec le Taser. Si nous avions sorti les flingues, nous aurions tué des mamans. Alors, ras-le-bol d'entendre dire que nous ne sommes pas au niveau.»

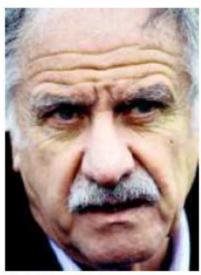
4 Doutes et clichés collent encore à leur uniforme

Même si la formation d'un policier municipal (six mois) dure moitié moins que celle de son collègue de l'Intérieur, force est en effet de constater que le premier se présente souvent avec armes et bagages. Loin, bien loin de cette étiquette de garde champêtre qui lui colle parfois à l'uniforme. Longtemps ignorés, voire moqués par leurs faux frères ennemis de la police nationale, ils font pourtant des envieux désormais. Ainsi, tandis que les 80 fonctionnaires du commissariat rochefortais ont chacun le droit de griller 90 cartouches à l'entraînement, leurs voisins d'en face en percutent annuellement 300. Quand, à bord de guimbardes hors d'âge, les premiers ne regardent pas ailleurs les seconds parader dans de flamboyantsvéhicules. Enfin, s'ils ne jouissent ni des mêmes prérogatives, ni du même prestige, les municipaux ont d'autant mieux réussi à se faire respecter qu'ils reprennent en partie cette mission de police de proximité que les nationaux n'ont plus les moyens d'assumer. Un transfert insidieux d'une compétence régalienne vers les communes, dénoncent nombre d'élus locaux. « Les polices municipales ne sont pas là pour servir de réserve d'ajustement à la police d'État», gronde l'Association des villes moyennes. Encore faut-il pour cela que les communes aient toutes le budget de leurs ambitions.

Bègles ne veut pas de « shérif »

Noël Mamère le jure : tant qu'il sera maire de Bègles (Gironde), jamais il ne se transformera en shérif. « Jamais, donc, je n'installerai de police municipale dans ma ville. »

Ignorant l'insistance de son opposition et d'une bonne partie de la population, l'écologiste fait ainsi partie des rares élus à refuser encore farouchement le recours aux policiers municipaux. Sans même parler de lutter contre la délinquance, la situation d'une ville de cette taille (26 000 habitants), qui plus est enserrée dans l'agglomération bordelaise, interroge. « Je sais bien que la gauche a pris le relais



Noël Mamère, le maire de Bègles. PHOTO ARCHIVES PASCAL BATS

de la droite sur le sujet – pire, en les armant –, mais l'ordre public est une compétence exclusivement régalienne. L'État n'a pas à se défausser sur les communes. »

Quitte, au passage, à reconnaître l'augmentation des « incivilités » dans certains quartiers autant que les files d'attente à l'entrée du commissariat de sa ville. « Je travaille très bien avec les policiers nationaux, qui ne manquent pas de volonté, mais ils sont complètement débordés faute d'effectifs. Les pauvres n'ont que quatre malheureuses chaises pour accueillir les plaignants. Au point que certains suggèrent même aux Béglais de me réclamer une police municipale. En ces moments critiques, hélas, cela ne servirait à rien d'autre qu'à rassurer le bon peuple. Sinon à régler quelques problèmes de stationnement. »

S.C.

Plus d'un tiers des policiers municipaux déjà armés dans la région* Saintes: | / (armés en 2017) ANGOULÊME: 20 LA ROCHELLE: 30 Confolens: Rochefort: 5 PÉRIGUEUX: 19 Lesparre-Médoc : 3 Sarlat-la-Canéda (armés fin 2016) Marmande Arcachon: 15 (armés en 2017) Villeneuve-sur-Lot Langon: (armés en 2017) MONT-DE-MARSAN: 9 T En débat

Oloron-Ste-Marie :]

infographie [1]

Ne sont prises en compte que les préfectures et sous-préfectures

REPÈRES

20 996

C'était, fin 2015, l'effectif des polices municipales, contre 5 600 trente ans plus tôt. Sans compter plus de 7 000 agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Les policiers nationaux sont 145 197, dont 101 007 gardiens de la paix et gradés.

6

Tandis que la formation des policiers nationaux dure au minimum douze mois, celle des municipaux est validée à partir de six mois. Ceux-là sont recrutés sur un concours accessible aux titulaires d'un diplôme de type CAP ou BEP.

2 700

Depuis les attentats de Paris, en 2015, 2 700 des 4 000 revolvers mis à disposition par l'État ont été distribués aux communes. Sans compter 12 108 gilets pare-balles.

« Il nous faut de plus gros calibres »

CÉDRIC MICHEL

Le président du premier syndicat de municipaux veut partout la même arme que les nationaux

((Sud Ouest)) Selon vous, un maire n'armant pas ses policiers les met en danger. À l'image de ceux de Bordeaux ou de La Rochelle?

Cédric Michel (1) Oui, car aucun ne peut garantir qu'un délinquant armé – pire, un terroriste – ne va pas croiser la route de l'un d'entre nous. Souvenons-nous qu'à Montrouge Clarissa Jean-Philippe a été assassinée alors qu'elle intervenait sur un banal accident de la circulation. L'armement doit donc être généralisé à toutes les polices municipales de France. Parmi les villes de plus de 20 000 habitants, la plupart le sont déjà, Bordeaux fait donc figure d'exception.



Cédric Michel: « Nous avons dû batailler pour faire taire les clichés, y compris dans les rangs des policiers nationaux. » PHOTO DR

Pour autant, le port d'arme en milieu rural est-il indispensable ?

Envisage-t-on de désarmer les gendarmes à la campagne ? Non, alors la question ne se pose pas.

Alors que le gouvernement a déjà mis quelque 4 000 revolvers à votre disposition, vous réclamez désormais des pistolets automatiques? Le décret publié cette semaine nous autorise enfin à porter un calibre 9 mm, le même pistolet semi-automatique que celui de la police nationale. A Nice, par exemple, les balles tirées par les policiers municipaux n'avaient pas réussi à traverser le pare-brise du terroriste. Il nous faut donc une puissance d'arrêt plus forte, et un rechargement plus rapide qu'avec le barillet de nos revolvers actuels.

Longtemps, et même jusqu'aux attentats, les policiers municipaux ont souffert d'un procès en amateurisme. Pas forcément toujours à tort?

Nous avons dû batailler pour faire taire les clichés, y compris dans les rangs des policiers nationaux. Par la force des choses, comme ils ont besoin de nous, leur regard a changé. Je ne dis pas qu'autrefois, dans les années 1990, certaines accusations n'étaient pas vraies, mais le problème venait davantage du niveau du recrutement que de la formation donnée ensuite à ceux qui portaient une arme.

Depuis notre statut de 1994, notre formation est équivalente à celle de la police nationale et de la gendarmerie. Quant à la sélection, vu le nombre de candidats, elle est désormais presque supérieure.

A l'inverse, certains maires – comme Noël Mamère à Bègles – font de la résistance en évoquant le spectre de « milices » au bras armé d'élus hors de contrôle...

Cet argument n'a aucune valeur. D'abord parce que le maire n'est pas un shérif, mais le représentant d'un État républicain. À ce titre, plus qu'une compétence, la sécurité est l'un des devoirs dont le maire ne peut s'affranchir.

Sécurité qui reste pourtant l'apanage exclusif de l'État et de sa police...

Dans le Code général des collectivités territoriales, il est écrit noir sur blanc que le maire est responsable de la sécurité autant que de la prévention de la délinquance. Pour le maire de Bègles comme pour tous les autres, il ne s'agit donc pas d'un choix, mais d'une obligation. La police municipale est devenue une force régalienne.

Si le Taser n'est pas une arme létale, pourquoi son usage suscite-t-il presque plus la polémique que œlui des armes à feu ?

Il est certain que des lobbies anti-Taser sont très actifs auprès des maires. Selon eux, le pistolet à impulsion électrique serait une arme de torture... Or les policiers municipaux, pas plus que les autres, ne s'amusent à « taser » pour faire mal. Et, dans les situations intermédiaires, il me semble quand même préférable d'utiliser le Taser que de se risquer à tirer une balle dans la jambe ou le bras.

Recueilli par S. C.

(1) Il préside le Syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM).

L'Opep parvient à un accord « historique »

PÉTROLE Les États membres de l'organisation se sont entendus hier à Vienne pour réduire leur production, et ce après des mois de dissensions internes

C'est la première fois en huit ans que les 14 pays du cartel se mettent ainsi d'accord pour limiter leur production, malgré le pessimisme de nombreux observateurs. « Nous sommes parvenus à atteindre un accord », a déclaré, à l'issue d'une longue réunion, le ministre qatarien de l'Énergie, Mohammed Saleh al-Sada, qui préside la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). L'accord sera effectif à compter du « 1" janvier 2017 », a-t-il ajouté,

évoquant « un grand pas en avant » et « un accord historique qui va certainementaider à rééquilibrer le marché et à réduire la surabondance des stocks » de pétrole.

L'Opep, a-til ajouté, va diminuer sa production de « 1,2 million de barils par jour, pour porter son plafond à 32,5 millions de barils par jour.». En octobre, 33,64 millions de barils avaient été produits par jour. Et l'organisation a, comme elle le souhaitait, entraîné dans son mouvement la Russie, le plus grand producteur mondial de pétrole. Ce demier « va réduire, étape par étape, sa production de pétrole de 300 000 barils par jour dans le premier semestre 2017 », a déclaré le ministre russe de l'Énergie, Alexandre Novak, en ajoutant que la mise en place de cette décision dépendait des « capacités techniques ».

Les discussions, aux allures de poker, menées ces derniers jours par l'Arabie saoudite, l'Irak et l'Iran auront donc fini par porter leurs fruits.



Mohammed Saleh al-Sada, ministre gatarien de l'Énergie.

PHOTO ARCHIVES KARIMJAAFAR/AFP

Base aérienne de Cognac : Babcock promet 90 emplois

L'armée va attribuer, d'ici à la fin de l'année, le contrat de maintenance de ses avions pour la base aérienne 709. L'actuel prestataire, Cassidian (Airbus), devrait être écarté au profit de Babcock France (filiale d'un consortium britannique). Avec un risque pour les 117 emplois civils chez les sous-traitants. Selon nos informations, Babcock aurait pris un engagement fort auprès de l'État: la création de 90 emplois réservés à ce marché et à la flotte de nouveaux avions.

CHARENTE

La filière du cognac lance son certificat pour l'environnement

Le Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic) a profité, hier,
du salon Vinitech, à Bordeaux, pour
dévoiler son propre label. Du nom de
« Référentiel viticulture durable cognac », cette certification environnementale doit permettre à toute la filière d'améliorer ses pratiques,
notamment en matière de pesticides. L'objectif est que la totalité des
4 500 viticulteurs de l'appellation
souscrivent à cette démarche d'ici à
cinq ans. L'an prochain, le Bnic demandera au ministère de l'Agriculture de reconnaître ce label.

Une réforme « dangereuse pour les victimes »

SÉCURITÉ Des officiers de police judiciaire d'Angoulême ont demandé le retrait de leur habilitation pour dénoncer la nouvelle réforme de procédure pénale

SOPHIE CARBONNEL s.carbonnel@sudouest.fr

c'est une colère silencieuse qui anime le commissariat d'Angoulême. Depuis le 15 novembre, une quinzaine d'officiers de police judiciaire (OPJ) ont adressé une demande de retrait de leur habilitation au procureur général. En cause, la réforme de la procédure pénale et le vote d'une loi qui, d'après les syndicats policiers, « complique la procédure ». Une « provocation » appliquée depuis le 15 novembre demier.

Le mouvement a pris naissance dans l'Hérault où plus de 250 policiers-enquêteurs ont demandé le retrait de leur habilitation. L'initiative a contaminé tous les départements français jusqu'en Charente. « Cette demande de retrait de notre habilitation est symbolique, commente un policier d'Angoulême. Sans OPJ, pas d'enquête, pas de garde à vue. Le procureur général ne levalidera jamais. On veut faire prendre conscience que cette loi est dangereuse pour les victimes, et qu'elle crée une inversion de la charge de la preuve. »

Unentretien libre

Première mesure dans le collimateur, les 30 minutes d'entretien accordées au gardé à vue avec une personne extérieure de son choix. Sous la surveillance de l'OPJ, le suspect peut maintenant recevoir qui ilveut.« Imaginez, dans le cadre de violences conjugales, le gardé à vue fait venir son frère et lui demande d'intimider la plaignante. » Une situation encore plus inquiétante s'il s'agit d'un terroriste. « Et si le suspect change de langue ? S'il s'exprime en termes codés ? La garde à vue est un moyen d'enquête. Il ne faut pas qu'elle devienne un obstacle à l'enquête. »



La loi est appliquée depuis le 15 novembre dernier. « Une provocation » pour les policiers. PHOTO ARCHIVES MICHEL AMAT

« Le législateur demeure sourd et muet. Combien de couleuvres les OPJ vont-ils devoir encore avaler ? » La présence de l'OPJ étant obligatoire pendant ces entretiens, les fonctionnaires s'inquièten t des moyens. Avec un policier-enquêteur le week-end, « comment va-

t-on faire s'ily a quatre gardes à vue en même temps ? Pendant deux heures, l'OPJ fera de la surveillance ? »

Ces entretiens se font au tout début de la garde à vue. Ils pourraient sans aucun doute interférer dans les perquisitions. « Tout ça vient au péril des victimes et peut avoir des conséquences sur la conscience des policiers. »

Des problèmes techniques

Au-delà du problème moral et matériel, les OPJ dénoncent des contraintes techniques. « Notre logiciel n'a pas été mis à jour depuis l'application de la loi. Aujourd'hui, c'est quatre pages à remplir, et en moyenne deux heures de notre temps perdu à la paperasse. Ca nous prend un temps fou. » Un temps qui leur est pourtant compté. La garde à vue, hors prolongation, ne peut pas dépasser vingtquatre heures.

« La moindre petite erreur peut se transformer en risque de nullité de la procédure, ajoutent les syndicats policiers. On pourrait même se retrouver devant un blocage procédural. La loi a été présentée en juin. Ils avaient six mois pour préparer nos logiciels. » Face à cette grogne, « le législateur demeure sourd et muet. Combien de couleuvres les OPJ vont-ils devoir encore avaler? »

En Charente, le ras-le-bol atteint son paroxysme puisque ces contraintes viennent se rajouter à un climat de travail déjà délétère. Les médecins refusent toujours d'effectuer les contrôles médicaux obligatoires en garde à vue. À chaque interpellation, les policiers sont obligés de se déplacer à l'hôpital d'Angoulème et disent perdre, encore une fois, un temps précieux.

Ocealia se rapproche des éleveurs Caveb

AGRICULTURE Le géant de la coopération, basé à Cognac, noue un partenariat avec 800 éleveurs des Deux-Sèvres et de Vendée

e phénomène de concentration dans le monde coopéra-Lif agricole se poursuit. L'an passé, Charentes Alliance (entité forte de 5 000 adhérents en Charente et Charente-Maritime) et Corea (présente dans la Vienne et les Deux-Sèvres) unissaient leurs destins. La fusion donnait naissance à Ocealia. Le (gros) bébé pesait environ 700 millions d'euros de chiffre d'affaires. Il regroupe désormais plus de 7 200 adhérents actifs (6 500 céréaliers, 1 800 éleveurs et 1 250 viticulteurs), et a une capacité de collecte de 18 million de tonnes de céréales.

Hier, Ocealia a officiellement annoncé avoir conclu un « partenariat stratégique structurant » avec la Caveb (Coopérative agricole au service des producteurs de viandes).

Pasune fusion...

Implantée dans la zone industrielle de la Bressandière, à Châtillon-sur-Thouet (Deux-Sèvres), la Caveb compte environ 800 adhérents dans la région de Parthenay et la Vendée, plus marginalement dans l'Indre et l'Indre-et-Loire. En 2015, elle a commercialisé 28 000 bovins, 65 000 ovins et plus de 40 000 chèvres et chevreaux. Bien que



La Caveb commercialise environ 65 000 moutons par an. T. SUIRE

l'exercice financier fut compliqué (si l'on en croit nos confrères de « La Nouvelle République du Centre-Ouest »), la Caveb a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 50 M€ et trouvé un résultat net de 206 K€ Dans un communiqué, Ocealia écrit : « La Caveb souhaite apporter plus d'expertises à ses adhérents et anticipe un fort renouvellement des élevages avec beaucoup de départs à la retraite sous cinq ans [...]. De son côté, Ocealia a l'ambition de construire un "pôle animal" plus complet, aux côtés d'Alicoop et de Soleo Développement, pour être plus pertinente auprès de ses 1800 éleveurs

adhérents. Il s'agit aussi de soutenir l'élevage régional en se dotant de moyens spécifiques pour la mise en place et le développement d'ateliers. »

Très concrètement, le partenariat entre Ocealia et la Caveb se traduira par une « participation croisée d'administrateurs aux conseils d'administration ». Les deux directeurs participeront également aux comités de direction respectifs.

Ocealia dit encore vouloir renforcer la consommation locale des céréales, oléoprotéagineux et légumineuses » produits par ses adhérents et consommés par les bêtes.

Trois vins de pays charentais distingués

GASTRONOMADES Leweek-end dernier lors du festival gourmand d'Angoulême, 271 personnes ont dégusté à l'aveugle de nombreux vins charentais: 166 séries de rouges. 102 séries de blancs et 52 séries de rosés. Le concours, organisé par le Comitédes vins de pays charentais, s'adressait en priorité au public. Lequel a distingué trois produits: le rouge de la Maison des Maines, référence Romane, millésime 2014 : le blanc de Thierry Jullion (viticulteur à Saint-Maigrin, entre Jonzacet Baignes), cuvée « 1884 », millésime 2014 ; le rosé de Maison des Maines, cuvée Mainart nº 538, millésime

Le BNIC poursuit ses efforts p our l'environnement



lean-Bernard de Larquier et Catherine Le Page ont dévoilé ce plan qui a déjà séduit 130 membres du BNIC

CERTIFICATION L'interprofession a dévoilé hier un nouveau label. L'objectif est de convaincre tous les viticulteurs d'améliorer leurs pratiques en cinq ans

N'allez pas dire qu'il s'agit d'une révolution ou d'une prise de conscience tardive. Avec son nouveau label présenté hier matin, le Bureau international du professionnel du cognac (BNIC) entend « mener une nouvelle étape dans une démarche de viticulture durable qui existe depuis long temps », selon son président, Jean-Bernard de Larquier.

L'interprofession a choisi le salon Vinitech pour dévoiler sa « réponse aux problématiques d'environnement, de ressources, et de santé ». Son nom : « référentiel viticulture durable cognac ». Concrètement, tout part d'une plateforme Internet (1). Le viticulteur est amené à prendre rendez-vous pour un autodiagnostic. « On a essayé de faire quelque chose de simple », assure Laetitia Four, du pôle développement durable du BNIC. « Ensuite, on prend compte des axes de progression et des objectifs individuels pour proposer un plan d'action tout à fait personnalisé. Nous assurons un suivi au long de la procédure, jusqu'à l'obtention de la certification environnementale. »

« Il est impératif de réussir »

Ce dispositif représente un investissement de 300 000 euros dans le budget 2016-2017 du BNIC. Et il est pour le moins ambitieux : « Notre but est d'avoir 100 % de viticulteurs engagés d'ici cinq ans », affiche le président. « On mise sur l'effet d'entraînement et de dynamisme dans le vignoble. Alors oui, c'est effectivement un gros challenge, mais il est impératif de réussir. Les pressions sociétales font que nous n'avons pas le droit de ne pas réussir. »

On se doute que sur les 4 500 professionnels du réseau, quelques réfractaires bouderont la démarche. Une minorité, selon Stéphane Roy, le président du syndicat des viticulteurs : « Beaucoup ont déjà commencé à améliorer leurs pratiques : pour ceux-là, le référentiel permet de dire où ils en sont. D'autres ne savent pas par où commencer, et vont avoir des clés pour se lancer. »

Six enjeux ont été identifiés : pérennité du vignoble ; protection du milieu naturel ; maîtrise des phytosanitaires ; gestion des effluents vitivinicoles ; formation santé et sécu-

rité; relations avec le voisinage. C'est évidemment la partie relative aux pesticides qui intéresse le grand public. « Il faut résoudre ce problème et réaliser des études incontestables, car nous sommes les premiers concemés par les particules, rappelle Stéphane Roy. Par ailleurs, on voudrait développer la pulvérisation confinée (2) autour des zones sensibles comme les écoles. Mais on sent qu'il y a une dynamique car là où on vend le plus de machines de ce genre, c'est dans les Charentes et en Gironde. »

Reconnaissance du ministère?

En dehors de cette question, les pistes pour « hisser la filière vers le haut » sont nombreuses, comme le développe Laëtitia Four : « On peut prendre l'exemple du désherbage en plein (3), qui est autorisé. Avec le label, on se donne une exigence supplémentaire en le proscrivant. » Déjà 130 viticulteurs se sont manifestés depuis le lancement officieux, le 18 novembre. Le BNIC les accompagne dans la constitution des dossiers, pendant que la Chambre d'agriculture se charge des éventuelles formations.

Un premier bilan réalisé dans dixhuit mois dira si cette incitation est plus efficace qu'une législation plus contraignante, voulue par les associations environnementalistes et certains syndicats agricoles. Le BNIC va en tout cas demander en 2017 la reconnaissance du label au ministère de l'Agriculture.

(1) pro.cognac.fr

(2) Ils'agit detechniques pour réduire la quantité et la diffusion des produits.
(3) Pratique consistant à désherber toute la vigne oules inter-rangs.

Une journée sur le bénévolat

INFO 16 Dans le cadre de la Journée mondiale du bénévolat, lundi 5 décembre, Info 16, le Bureau information jeunesse labellisé relais France Bénévolat, organise dans ses locaux (53, rue d'Angoulême) une iournée d'information sur ce thème. Elle s'adresse aux associations qui recherchent des bénévoles, aux personnes qui cherchent à connaître le milieu associatif et à s'engager dans le bénévolat et aux bénévoles qui souhaitent faire un point sur leur engagement. La journée sera ouverte au public de 10 à 12 heures et de 15 à 18 heures. Les personnes intéressées y trouveront un petit jeu d'anima-

tion sous forme d'un quiz pour tester leurs connaissances sur le bénévolat, la mise à disposition de l'étude « La France bénévole » en 2016 par Recherches et Solidarités et d'autres documentations pour répondre à leurs questions. Enfin, de 17 à 18 heures, une rencontre sera organisée entre des candidats au bénévolat et des bénévoles déjà en activité.

CHÂTEAUBERNARD



Pascal Schleef, fidèle adhérente et membre assidue des jurys de lecteurs castelbernardins (2° à partir de la gauche). PHOTOS. B.

Les jurys de lecteurs, ça crée des liens

« La voix des lecteurs » proposée par le Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes, en est déjà à sa sixième édition. Il veut valoriser les auteurs de romans, théâtres, essais etc. ayant un lien avec le Poitou-Charente avec une récompense alléchante de 1 500 euros. Le prix est décerné par des lecteurs librement constitués d'au moins cinq personnes.

La médiathèque de Châteaubernard a formé son groupe pour la deuxième année consécutive.

Vendredi dernier, les adhérents étaient réunis pour partager leurs impressions. Et devant l'enthousiasme suscité par les jurys de lecteurs (polar, littératures européennes), Marylène Carteron en ajoutera un cinquième à la « collection » dès 2017, le prix « la Bulle des lecteurs » organisé par le service départemental de lecture et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image qui s'intéresse aux auteurs de BD de la région.

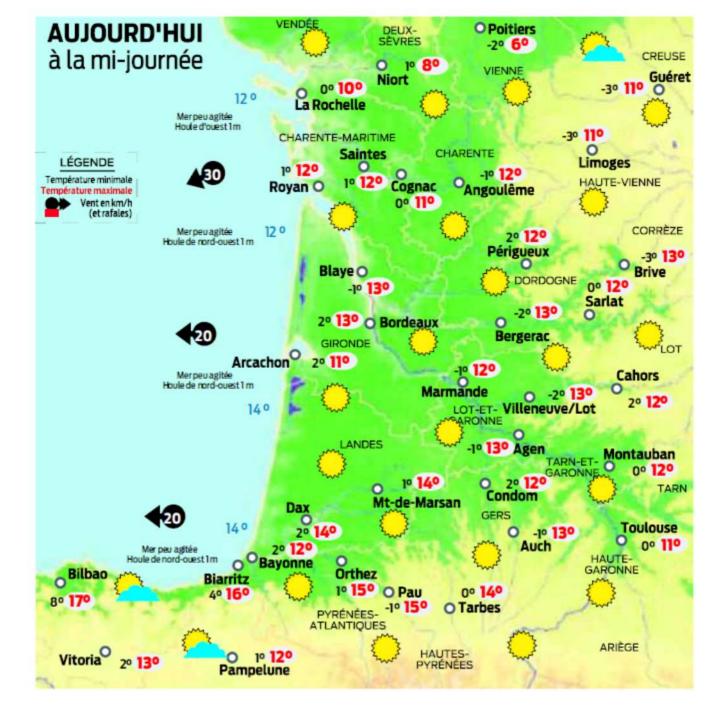
Vendredi soir, un petit vent d'émotions a soufflé autour de la table, «vous allez nous manquer» confiait Marylène Carteron à Pascale Schleef, qui est de tous les jurys castelbemar-

SÉLECTION

« Soudain, seuls », d'Isabelle Autissier (éditions Stock 2015); « Ethiopiques », de Christophe Bagonneau (éditions l'Amourier 2015); « Otages intimes », de Jeanne Benameur (éditions Actes sud 2015); « Sexus nullus, ou l'égalité », de Thierry Hoquet (éditions Ixe 2015); « Chemins », de Michèle Lesbre (éditions Sabine Wespieser 2015).

dins et ceci depuis leurs débuts. Elle participait là à son dernier échange avant un déménagement dans le Sud. Celle qui ne sort jamais sans un livre sur soi aurait été bien évidemment du nouveau prix.« l'aime beaucoup lire, je suis très éclectique. Ce que j'aime avec les prix, c'est qu'on découvre des auteurs, des pays aussi », dit-elle. Pascale Schleef s'est engouffrée dans l'aventure des jurys castelbernardins pour les rapports humains.«AChâteaubernard, on ne vient pas simplement déposer et récupérer des livres. Il y a un vrai rapport humain. On sy sent bien. »

Sandra Balian



Pesticides: le vignoble «sous pression»

otre objectif: préserver notre environnement et assurer le développement économique de notre filière», assure Jean-Bernard de Larquier, le président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC). Une nouvelle démarche de certification environnementale a été dévoilée hier, à l'occasion du salon. Ce plan d'action, intitulé «référentiel viticulture durable». cible les 4 500 viticulteurs du bassin cognaçais, sur la base du volontariat (1). L'ambition est clairement affichée: réduire la consommation de pesticides.

Cette démarche, créée – et financée à hauteur de 300 000 euros par an – par le BNIC, repose d'abort sur la formation des viticulteurs. Ceux-ci devront aussi réaliser un diagnostic individuel pour «identifier les axes de progression», puis passer à une phase concrète de réduction des pesticides.

((25% en moins à l'horizon 2025))

Seul un objectif chiffré figure dans ce plan d'action: d'ici cinq ans, les 4 500 viticulteurs du Cognacais devront avoir obtenu ce référentiel. «C'est assez ambitieux, mais il s'agit pour nous du bon timing. Il en va de l'avenir de notre filière», avance Jean-Bernard de Larquier. En aparté, le président du BNIC estime que la consommation de pesticides devrait baisser de 25 % «à l'horizon 2025», puis de 50% à plus longue échéance. «Mais là, on ne donne pas de date. Là, ça sera aussi le résultat de la recherche sur les plantes et la résis-



Jean-Bernard de Larquier, président du BNIC, a présenté hier le plan d'action
«référentiel viticulture durable».

Photo

tance des plantes», affirme-t-il. Viticulteur de 36 ans installé à Matha, en Charente-Maritime, Raphaël Brisson est venu témoi-

gner hier. Lui s'engage depuis son installation, en 2009, en faveur d'une viticulture plus respectueuse. «Nous avons toujours peur de mettre trop de pesticides, ou pas assez. La moyenne régionale se situe à 18 traitements par an, hors herbicides. Moi, je navigue à 12», a-t-il expliqué en détaillant ses actions pour limiter le recours aux pesticides. Le président du BNIC, lui, y voit un passage obligé. «La société qui nous entoure nous met une certaine pression. Tous les viticulteurs en ont un peu conscience. Certains minimisent, c'est un réflexe hu-main, détaille Jean-Bernard de Larquier. Mais nous devons veiller à ce que l'image de notre milieu reste forte.»

F. P.

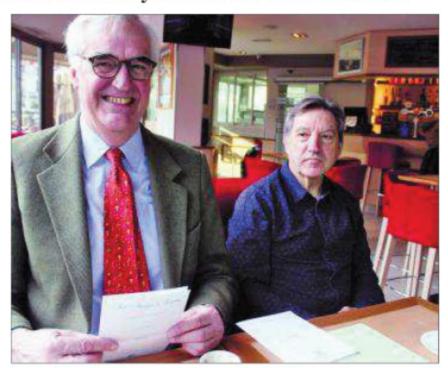
(1) Plus d'infos sur pro.cognac.fr.

«On voulait de la musique de qualité jusqu'à Cognac»

L'association cognaçaise propose ce soir son dernier concert après 46 ans d'existence. Maurice Hennessy revient sur cette aventure.

Maurice BONTINCK m.bontinck@charentelibre.fr

ean-Claude Lamy, le secrétaire quasi perpétuel de la Société des concerts de Cognac a retrouvé une pépite : l'article de presse du tout premier événement organisé par l'association : «C'était le 7 novembre 1970, le journal parle d'un "concert spirituel en l'église Saint-Léger" avec l'organiste Jacques Dussouil», montre Jean-Claude Lamy. 46 ans plus tard, la société créée par Marie-Alice Hennessy, propose ses toutes dernières notes ce soir au théâtre avec la pianiste Ludmila Berlinskaïa (lire ci-dessous). Maurice Hennessy, neveu de la fondatrice et président de la société depuis 1999, revient sur cette aventure.



La société est une dame de 46 ans qui se met en sommeil ce soir... Vous souvenez-vous de votre première rencontre? Maurice Hennessy. J'ai toujours aimé la musique classique. Forcément, dès que j'étais à Cognac, j'assistais aux concerts. Je me souviens aussi de ces soirées au domicile de ma tante à coller des timbres pour envoyer les invitations aux adhérents. Ce sont des

souvenirs aussi bons que toutes

Le president maurice mennessy et le secretaire Jean-Claude Lamy tirent ce soir leur révérence en même temps que la Société des concerts de Cognac. Photo M.-A. B.

ces rencontres avec des artistes de renommée mondiale.

Sauriez-vous dire combien de concerts ont été organisés par l'association ?

On doit être à pas loin de 200, je pense. Ce qu'on voulait, c'est faire passer de la musique de qualité partout. Faire venir à Cognac de grands noms habitués aux prestigieuses salles de Paris ou New York. Je crois qu'on y est arrivés, à une époque, les années 70, où il n'y avait pas vraiment d'autres concerts. Je me souviens de la foule pour la venue des solistes de Moscou. Incroyable, c'était toute une époque!

Craignez-vous ces dernières notes ce soir au théâtre ?

J'espère surtout que ce sera bien rempli pour cette dernière. Après, ce n'est pas la fin du monde. On prend juste des vacances très prolongées! Et puis aujourd'hui, cette musique s'est développée. Même s'il y a moins de monde aux concerts, il y a beaucoup de propositions de grande qualité. On le voit à Saintes ou chez Meukow.

Peut-on imaginer un jour voir cette société renaître ?

On vieillit tous, tout en ayant un emploi du temps toujours très chargé (1). Après, on trouvera peutêtre des plus jeunes pour la relancer. Et s'ils ont besoin, je veux bien de nouveau coller des timbres!

(1) Maurice Hennessy est ambassadeur de la marque familiale. Il était par exemple à Dublin ce mardi pour cet entretien au téléphone.

«Grand moment d'émotion»

«Pour cette dernière, on voulait marquer le coup. Et Ludmila mérite bien la scène du théâtre de Cognac», explique Maurice Hennessy à propos de la pianiste russe qui joue ce soir Ravel, Debussy ou Scriabine. «Nous l'avions déjà reçue il y a quelques années. Dans les années 90, elle s'est produite sur les plus grandes scènes à Londres, Venise ou salle Gaveau à Paris», précise Jean-Claude Lamy. L'artiste est également la fille du célèbre violoniste Valentin Berlinsky et en a profité pour côtoyer les plus grands musiciens russes, tels que

Rostropovitch. «Son premier mari a aussi fait partie du quatuor Anton dans les années 80. Un quatuor à cordes pour lequel la Maison Hennessy avait fait fabriquer un ensemble d'instruments dans le même arbre, comme le veut une vieille tradition du XVIII* siècle», raconte Maurice Hennessy. «Ça va être un grand moment d'émotion», promet Jean-Claude Lamy.

Ludmila Berlinskaïa, ce soir à 20h30 au théâtre de Cognac. Gratuit pour les abonnés, tarif spécial pour les adhérents. Autres tarifs de 8 à 22 euros. Contact au 05 45 82 32 78.

Délégués communautaires et PLU au menu des élus

ors du conseil municipal réuni mardi soir, Véronique Marendat, maire, a expliqué les dispositions concernant les délégués communautaires en raison de la fusion des 4 CDC (Jarnac, Châteauneuf, Grande-Champagne, et GrandCognac) et donc du futur EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Segonzac avait 5 délégués mais n'en aura plus que deux. «Comment va-t-on être représenté?» interroge Jean-Baptiste Chenu. la maire rassure: «Les élus ne se déferont pas des équipements sans accord du conseil. Et on aura à défendre par exemple nos compétences voirie, tourisme...». Véronique Marendat est désignée titulaire et Colette Laurichesse, suppléante.

Correspondant défense et délégué au syndicat de la fourrière. Daniel Voyeux, conseiller municipal récemment décédé, est remplacé par Thierry Bel pour la défense et Alain Barbot pour la fourrière.

Aménagement du territoire. Les maires ont voté à l'unanimité pour la compétence PLUI prise par la future agglo. Pour autant, les membres du comité de pilotage du PLU de Segonzac, ont émis leur volonté de le mettre en conformité.

Acquisition EPF. Pour l'extension du lotissement de La Tour, la municipalité se porte acquéreur de 2 ha pour un montant de 106 164 € déjà positionnés au budget. Environnement. 5 700 € sont alloués pour l'achat de matériel de désherbage, retirés du budget de réhabilitation de la mairie dont les travaux sont reportés. À compter du 1^{et} janvier, les communes ne devront plus employer de produits phytosanitaires. Un changement de pratique afin de conserver la 2^{et} fleur attribuée par le jury des villes fleuries et le prix du développement durable et d'amélioration globale de l'environnement.

Cantine scolaire. Jean-Baptiste Chenu, s'étonne de la suppression de la cantine le mercredi. «Je déplore la façon dont la décision a été prise». Véronique Marendat explique: «En raison de l'ouverture du centre de loisirs doté d'une cantine, il n'était pas concevable de poursuivre ce service qui est une charge importante pour la collectivité. La commune est là pour répondre au plus grand nombre pas pour les exigences personnelles. Les plus grands qui prennent le bus sont accueillis à la cantine du collège». L'élue souligne la gratuité du transport scolaire, des activités périscolaires et rappelle que le ticket de cantine n'est qu'à 2,30 € alors que le coût pour la collectivité est de 8 €.

Téléthon. Alain Barbot rappelle le week-end Téléthon avec le concours de soupes sous le jury du conseil municipal des jeunes et la soirée «pot-au-feu» samedi soir.

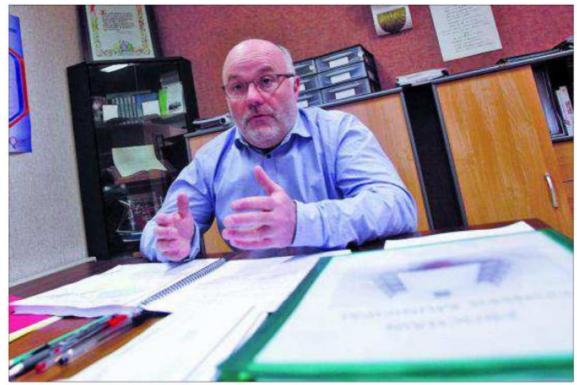
Val-de-Charente harmonise ses cantines

- La communauté
 de communes
 lance des marchés
 publics pour
 approvisionner
 ses douze
 restaurants
 scolaires
- Et ainsi réaliser des économies d'échelle.

Julie PASQUIER j.pasquier@charentelibre.fr

uelque 900 élèves à nourrir chaque jour de la semaine. Dans douze cantines qui travaillent avec leurs propres fournisseurs. Les choses vont changer dans quelques semaines. La communauté de communes Val-de-Charente a décidé d'harmoniser l'approvisionnement de ses restaurants scolaires. Et lance pour cela des marchés publics. «Cela répond à une volonté politique double, explique José Dupuis, vice-président en charge des affaires scolaires. Préserver la qualité des repas dans les cantines, où tout est préparé sur place, dans une cuisine avec un chef.» Mais aussi réaliser des économies d'échelle. «Pour l'heure, il y a des disparités dans ce qu'on paie», poursuit-il, tout en précisant que le chantier a été lancé il y a plusieurs mois. «Ça ne fonctionne pas mal, mais il y a des choses à coordonner.»

Pour l'instant, 30 % de l'approvisionnement des cantines est local.



«On a fait en sorte que tout le monde puisse répondre à ces marchés: les grosses entreprises qui ne sont pas à nos portes, mais aussi les petites et moyennes entreprises de notre territoire», indique José Dupuis, vice-président de la CDC en charge des affaires scolaires.

Photo archives CL

99

On espère que les petites entreprises répondront, qu'elles seront bien placées, mais tout le monde est soumis aux mêmes critères.

Pour ce qui est de la viande, du pain et une partie du fromage notamment. «On a fait en sorte que tout le monde puisse répondre à ces marchés: les grosses entreprises qui ne sont pas à nos portes, mais aussi les petites et moyennes entreprises de notre territoire», indique l'élu. Pour cela, «on a divisé les marchés en secteurs: viande fraîche, boulangerie, fruits et légumes, conserves, produits laitiers et ovoproduits, surgelés... Et à l'intérieur de ces secteurs, nous avons aussi des sous-lots géographiques.»

«Réduire la paperasse»

En somme, ces marchés ont été faits de manière à favoriser l'approvisionnement local «tout en restant dans les règles de la commande publique», très strictes. «On espère que les petites entreprises répondront, qu'elles seront bien placées, mais tout le monde est soumis aux mêmes critères», ajoute José Dupuis.

Pour faciliter la tâche aux petites entreprises, la communauté de communes a aussi fait en sorte de «réduire la paperasse» en proposant des formulaires simplifiés. «Nous avons bien conscience de la complexité des marchés publics, des procédures qui y sont liées. Cette complexité a tendance à rebuter les opérateurs économiques, qui se privent parfois d'opportunités professionnelles certaines.» Ces marchés, qui sont également lancés pour la fourniture des produits d'entretien, seront établis pour un an, reconductible trois fois. L'analyse des plis devrait avoir lieu en tout début d'année pour une mise en place dès février. Avec un impératif: garder les mêmes tarifs pour les familles. Ils varient, en fonction du quotient familial, de 1,97 à 2,60 euros.